



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL

24 février 2021



Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, des subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

<b>I Présentation par Monsieur le Maire, Gaston Chassain</b>	<b>4</b>
1-Situation globale	4
Monde	4
France	4
2-Situation de la collectivité	6
<b>II Situation et orientations budgétaires de la collectivité</b>	<b>7</b>
1-Recettes de fonctionnement	7
1-Fiscalité	7
2-Concours de l'Etat	9
3-Autres recettes (produits des services...)	10
2-Dépenses de fonctionnement	10
1- Dépenses de personnel	10
2- Subventions	12
2-1 Subventions aux associations	12
2-2 Accompagnement directe du CCAS	12
2-3 Accompagnement directe du festival du Pastel	12
3- Autres dépenses de fonctionnement	12
3-1 Les charges à caractère général -	12
3-2 Les intérêts des emprunts ,	13
3-Section d'investissement	13
1-La Dette	13
2-Recettes d'investissement	15
2-1 -Autofinancement	15
2-2 -FCTVA	15
2-3 -Subventions	16
Année 2020	16
3-Dépenses d'investissement	16
Programmation des investissements de la collectivité	16
3-1 Projets en cours et comptabilisés budgétairement :	16
3-2 Projets à financer en 2021	16
<b>Conclusion</b>	<b>19</b>

# I Présentation par Monsieur le Maire, Gaston Chassain

## 1-Situation globale

### Monde

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde assiste le 23 janvier 2020 aux premiers confinements des métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue difficilement, au rythme de l'évolution du virus et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement demeurent durablement affectés.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs étaient encore au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'Union Européenne et le Royaume Uni.

Mais la deuxième vague de l'épidémie qui a frappé l'Europe devrait inverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, ont conduit à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galle, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...).

L'activité en zone euro s'est à nouveau contractée, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Si la vaccination a apporté un peu d'espoir, le manque de visibilité sur l'issue de la crise affecte durablement l'économie.

### France

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,7% au deuxième trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 4 semaines.

Dans un contexte incertain quant à la durée de l'épidémie, la croissance française devrait chuter de -10,3% en 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi passés.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage. Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait de nouveau à 9,0%.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars un dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022

## 2-Situation de la collectivité

Les collectivités subissent comme tout le monde les effets collatéraux et notamment économiques de la COVID 19. Cet épisode qui dure, non prévu, vient s'ajouter aux dernières mesures visant à contraindre le budget des collectivités en leur supprimant la plupart des leviers démocratiques et financiers qui ont permis pendant des décennies d'aménager nos territoires.

Le flou qui a persisté autour de la taxe d'habitation particulièrement dans le périmètre de son application rend impossible actuellement toute vision sérieuse de l'avenir.

La compensation bloquée sur les bases de l'année 2018, induit déjà des pertes sachant que les calculs permettant de prendre en compte l'augmentation de logements ou de fiscalité relèvent de formules mathématiques dignes d'une usine à gaz.

Les recettes des EPCI notamment et des communes, notamment Feytiat dépendent fortement de la réalité économique.

La baisse vertigineuse de la DGF qui est passée pour notre commune de 520 000€ à 70 000€ alors que de nombreuses communes de notre strate ont peu perdu.

Notre action de soutien aux entreprises et les mesures que nous avons dû prendre pour la COVID laissent un solde négatif d'environ 200 000 €.

La restructuration de Madrange a été suivie d'un manque à gagner de 300 000€ en recettes de fiscalité.

Les dépenses engagées doivent être soldées et le débat d'orientations budgétaires doit nous permettre d'aborder l'avenir dans un environnement nouveau et incertain alors que les investissements des collectivités demandent du temps et de l'assurance sur le long terme.

Les règles du jeu ne devraient pas changer du jour au lendemain mais s'étaler sur une décennie pour pouvoir s'adapter aux évolutions.

Notre commune a heureusement su se doter des équipements indispensables dans les domaines sportif, culturel et social.

Cette baisse d'investissements et de dépenses locales va avoir surtout un impact sur l'économie locale et donc l'emploi dans nos territoires.

Les premiers effets se font sentir notamment dans le domaine de la voirie, des grands chantiers.

A cela s'ajoute la réduction des surfaces constructibles qui diminue sur notre territoire les possibilités de construction et donc des chantiers en moins.

Je pense notamment aux bailleurs sociaux qui ne trouvent plus de terrains pour accueillir leurs projets alors que la demande ne cesse d'augmenter.

L'action qui nous anime est celle du développement du territoire au service de la population. Les orientations actuelles ne vont plus dans ce sens et c'est ce qui a été présenté à la communauté urbaine par le cabinet d'audit qui met en garde contre d'autres mesures qui vont venir aggraver cette situation.

Nous suivrons avec beaucoup de vigilance ces évolutions et nous prendrons les mesures nécessaires pour nous adapter.

A l'heure où la pandémie nous prouve que la concentration des populations provoque des situations ingérables, nous ferions bien de penser à un aménagement cohérent des territoires au lieu de ne penser qu'à renforcer les grandes métropoles.

## II Situation et orientations budgétaires de la collectivité

### 1-Recettes de fonctionnement

#### 1-Fiscalité

##### 1-1 L'attribution de compensation

Elle est versée par les EPCI à TPU aux communes membres pour compenser la perte des produits qui provenaient de la taxe professionnelle.

Elle n'est pas indexée et ne progresse donc pas. Elle est fixée à de 1 825 375 € pour les années à venir. Elle serait modifiée si de nouveaux transferts de compétences venaient à être décidés par la communauté urbaine et ses communes membres.

##### 1-2 La fiscalité directe

compte	Année	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
7311	Taxes foncières et d'habitation	2 820 121	2 923 576	2 982 929	3 071 039	2 788 242
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 749	1 002	1 856	746	1 306
73211	Attribution de compensation	2 073 673	2 073 673	2 037 600	1 826 379	1 826 375
73223	Fonds péréquation <sup>o</sup> ress. comm. interc	82 515	77 794	79 088	78 297	77 759
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	50 792	96 986	142 996	132 291	133 738
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	181 238	151 052	190 597	186 365	165 518
<b>Chapitre 73 :</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 214 088</b>	<b>5 324 083</b>	<b>5 435 066</b>	<b>5 295 117</b>	<b>4 992 938</b>

Les réformes en cours vont encore amener des évolutions dans ce domaine :

	FISCALITÉ 2020			
	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	TOTAL
Bases 2020	9 977 529	9 056 820	88 246	
Taux 2020	12,38 %	16,32 %	82,70 %	
<b>Produits 2020</b>	<b>1 235 218</b>	<b>1 478 679</b>	<b>72 979</b>	<b>2 786 876</b>
Produits 2019	1 203 682	1 798 131	68 961	3 071 039
Allocations compensatrices	95 175	3 627	4 377	103 179
<b>Total</b>				<b>2 890 055</b>

La commune conserve la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux du foncier est la somme du taux de la Commune et celui du Département

Un lissage est appliqué pour que la commune ait une recette équivalente (-29 855 €) à l'année 2020

En 2021 les bases vont être revalorisées de 0.20% , ce qui donne la perspective suivante :

Coef revalorisé	SIMULATION FISCALITÉ 2021			
1,002	TH secondaire	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	TOTAL
Bases estimées	236 927	9 261 840	88 422	
Taux	12,38 %	35,28 %	82,70 %	
Produits bruts	<b>29 332</b>	<b>3 267 577</b>	<b>73 125</b>	<b>3 370 034</b>
Coef Correcteur		0,86154		
Lissage estimé 2021		-29 855		
Produits définitifs	<b>29 332</b>	<b>2 785 293</b>	<b>73 125</b>	<b>2 887 750</b>

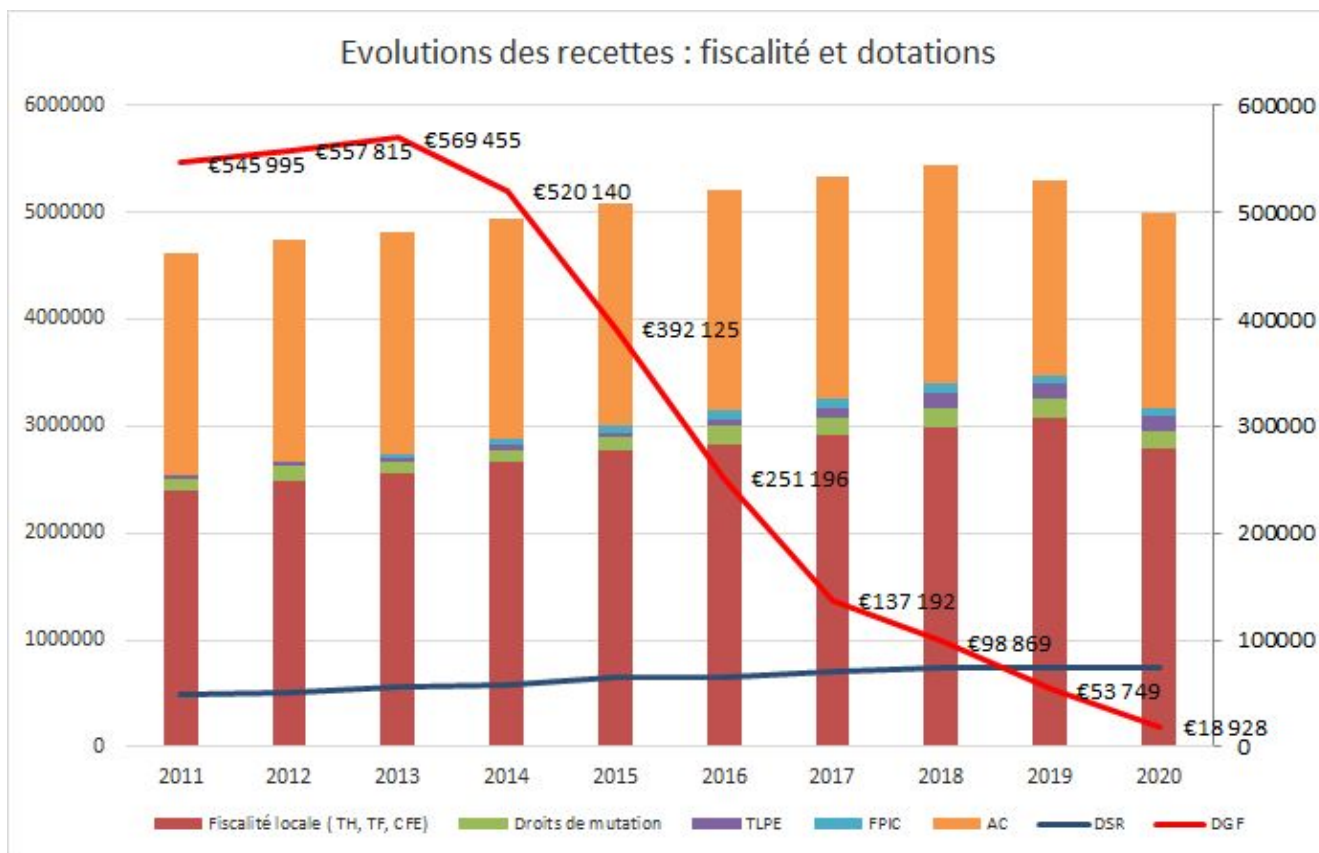


A taux constant la commune touchera 2 887 750 € (il n'y a plus d'allocations compensatrices)

## 2-Concours de l'Etat

Avec moins de 100 000 € (74 059 € de dotation de solidarité rurale et 18 928 € de DGF), l'apport financier de l'Etat continue de chuter.

Evolution des recettes de financement de la fiscalité et des dotations ;  
 Les principales recettes sont la fiscalité directe et l'attribution de compensations.



### 3-Autres recettes (produits des services...)

Les autres recettes de la commune sont les recettes des services, avec la facturation du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs, les loyers et à moindre niveau les locations de salles.

Les recettes de services sont fortement impactées par la situation sanitaire elles représentent en 2020 520 462 € ( Chapitre 70) , au lieu d'environ 664 800 € (moyenne 2016/2017/2018/2019) ; A noter que l'Etat s'est engagé à compenser une partie de cette perte, la participation devrait être connue prochainement.

Au compte 75 (revenus des immeubles) la baisse est également perceptible.

	2017	2018	2019	2020
Revenus des immeubles	369 767	386 192	412 455	404 697 -44 122 € remise gracieuse covid
Restaurant scolaire /ALSH	245 690	271 283	266 189	200 606

## 2-Dépenses de fonctionnement

### 1- Dépenses de personnel

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important qu'il faut observer avec beaucoup d'attention.

Son évolution, hormis les embauches, nous est imposée par les revalorisations statutaires qui représentent des sommes non négligeables. Notre objectif est de la maîtriser pour l'adapter aux besoins réels de la collectivité. A noter que pour certains agents en arrêt longue maladie ou en accident du travail une partie du salaire nous est remboursée.

En 2020 les dépenses de personnel ont été conformes aux prévisions budgétaires elles s'élèvent à 3 400 363 €.

Compte tenu de l'importance de ce chapitre, et de son poids sur le budget, les modifications des effectifs devront être étudiées avec une grande attention.

	2017	2018	2019	2020
Coût brut du personnel	3 145 614	3 300 336	3 294 910	3 400 363
Atténuations de charges (Rst S.Sociale)	-161 611	-201 482	- 83 250	- 126 325
<b>Frais de personnel</b>	<b>2 984 003</b>	<b>3 098 854</b>	<b>3 211 660</b>	<b>3 274 038</b>
Dépenses de fonctionnement	6 351 166	6 638 056	6 486 934	6 647 912
Personnel/dépenses de fonctionnement	<b>46.98%</b>	<b>46.68%</b>	<b>49,51%</b>	<b>49,25%</b>
Ecritures d'ordre+charges exceptionnelles+cessions actifs	347 765	351 813	379 944	624 456
Dépenses de fonctionnement d'exploitation	6 003 401	6 286 243	6 106 990	6 023 456
<b>Personnel/dépenses de fonct. d'exploitation</b>	<b>49.71%</b>	<b>49.3%</b>	<b>52,60%</b>	<b>54,40%</b>
Personnel voirie mis à disposition de l'Agglo+remboursements Etat	263 889	283 353	268 720	266 894
<b>Frais actualisés de personnel</b>	<b>2 720 114</b>	<b>2 815 501</b>	<b>2 942 940</b>	<b>3 007 144</b>
Dépenses actualisées de fonctionnement	5 739 512	6 002 890	5 838 270 *	5 986 562 *
<b>Frais actualisés de pers/ dépenses actualisées de fonct. En %</b>	<b>47.39%</b>	<b>46.90%</b>	<b>50,41%</b>	<b>52.40 %</b>

\* Le périmètre des dépenses de fonctionnement a évolué depuis le 1er janvier car la commune ne paie plus directement le SDIS ( CULM)

## 2- Subventions

### 2-1 Subventions aux associations

Montant des accompagnements au mouvement associatif :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
196 901	212 434	207 383	197 500	199 003	196 691	207 732	203 296	178 628

Il faut noter que la commune a tenu son engagement, elle a versé l'intégralité des subventions aux associations malgré la situation sanitaire qui a complètement gelé la vie associative.

## 2-2 Accompagnement directe du CCAS

2016	2017	2018	2019	2020
63 649,23	63 086,68	70 605,23	68 394,83	62 763,97

## 2-3 Accompagnement directe du festival du Pastel

Cette année la commune a versé 26 342,36 € de subvention d'équilibre, à compter de 2021 les dépenses seront réparties sur le budget principal .

## 3- Autres dépenses de fonctionnement

### 3-1 Les charges à caractère général -

(Chapitre 11), ensemble des achats de fonctionnement ( petit matériel, prestations, fluides ....)

2016	2017	2018	2019	2020
2 092 501	1 892 367	2 026 605	2 113 375	1 956 745

### Point sur le budget et la crise sanitaire

Cette année la section de fonctionnement a été fortement impactée par la crise sanitaire. Au niveau des dépenses, le coût direct s'élève à 79 103 € auxquels s'ajoutent 44 122 € d'aide sur les loyers, soit une dépense directe de 123 225 €

Parallèlement les recettes des services ont baissé de 73 341 €

**Le total des dépenses s'élève donc à 196 566 €. A noter que l'Etat a accompagné l'acquisition des masques pour la population, ce qui représente une recette de 8000 €.**

### 3-2 Les intérêts des emprunts

Ils pèsent sur la section de fonctionnement , le total de l'année s'élève à 99 727 € ( cf rubrique dette )

### 3-Section d'investissement

#### 1-La Dette

Dette par année	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen	4 240 877 €	3 765 365 €	3 310 824 €	2 963 127 €	2 720 085 €	1 658 400 €
Capital payé sur la période	477 227 €	477 501 €	400 167 €	268 362 €	224 352 €	208 537 €
Intérêts payés sur la période	99 727 €	87 279 €	71 162 €	60 870 €	54 175 €	32 191 €
Taux moyen sur la période	2,26%	2,18%	2,06%	1,97%	1,93%	1,88%

Tableau d'extinction de la dette

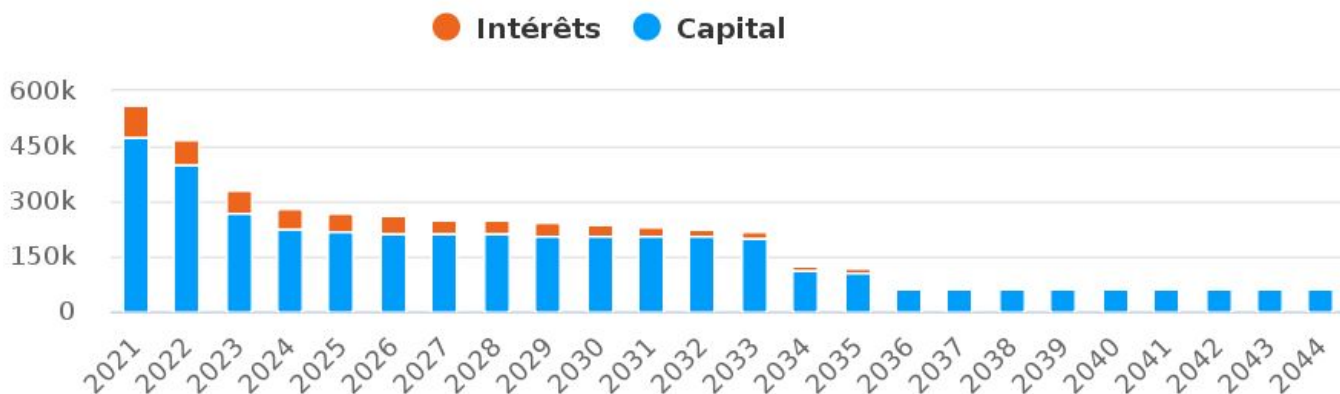


Tableau du profil d'extinction détaillé par année-capital amorti

Référence	Prêteur	TAUX	2021	2022	2023	2024	2025	2026
996	DEXIA CL	Taux fixe 4,68%	23 589,11 €	23 589,11 €	23 589,14 €			
993	DEXIA CL	Taux fixe 5,65 %	24 391,84 €	24 391,84 €	24 391,84 €	6 098,02 €		
2006-1	CRÉDIT MUTUEL	Taux fixe 3,59 %	133 333,32 €	55 555,75 €				
8205803	CAISSE D'EPARGNE	Taux fixe 3,75 %	71 352,41 €	74 056,70 €				
5030370	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	Livret A+1	75 361,03 €	73 100,19 €	70 907,19 €	68 779,97 €	66 716,57 €	64 715,08 €
500699	BANQUE POSTALE	Taux fixe à 2,97 %	42 105,28 €	42 105,28 €	42 105,28 €	42 105,28 €	42 105,28 €	42 105,28 €
4352972	CAISSE D'EPARGNE	Taux fixe à 2,49 %	47 368,44 €	47 368,44 €	47 368,44 €	47 368,44 €	47 368,44 €	47 368,44 €
100005898 57	CREDIT AGRICOLE	Taux fixe à 1,63 %	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>477 501,43 €</b>	<b>400 167,31 €</b>	<b>268 361,89 €</b>	<b>224 351,71 €</b>	<b>216 190,29 €</b>	<b>214 188,80 €</b>

Limoges Métropole nous rembourse dégressivement les emprunts que nous continuons à payer pour les travaux de voirie effectués avant le transfert. Ce remboursement s'appelle « la dette récupérable ».

Profil d'extinction détaillé de la dette récupérable :

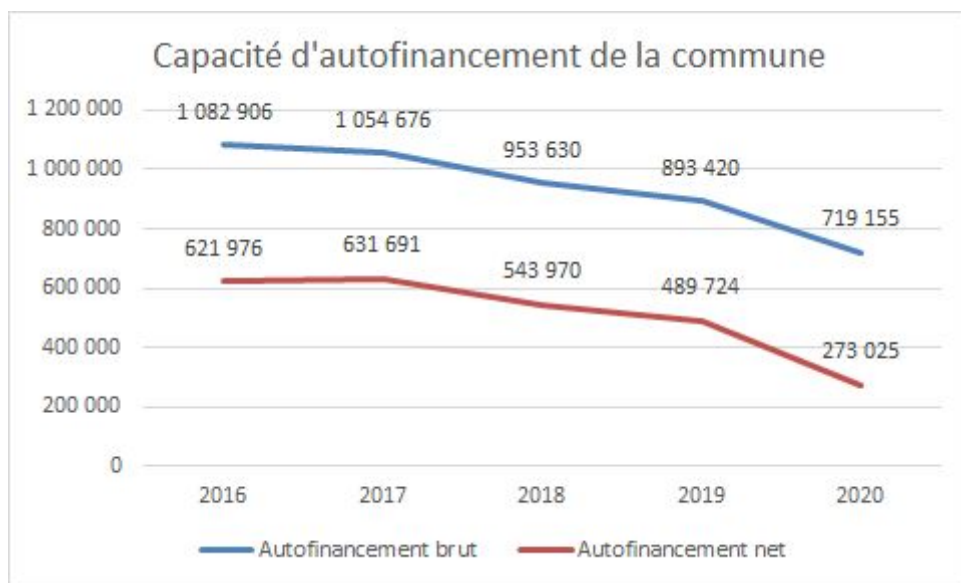
	2020	2021	2022	2023	2024
Capital Restant Dû 01/01/n	122 750	91 653	60 556	31 843	3 573
Capital	31 097	31 097	28 713	28 270	3 573
Intérêts	6 323	4 714	5 489	4 324	435

## 2-Recettes d'investissement

### 2-1 -Autofinancement

La CAF **brute** traduit la **capacité** de la **collectivité** à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...). Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

La CAF **nette** est égale à la CAF brute moins le remboursement de l'annuité en capital. Elle illustre la capacité de la commune à investir dans de nouveaux projets.



La capacité d'autofinancement de la commune diminue d'année en année (-56 % par rapport à 2017)

### 2-2 -FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie

fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 à 16.404 %

Année	2016	2017	2018	2019	2020
FCTVA	590 129	394 248	164 704	92 500	121 966

Pour les deux années à venir le FCTVA représentera un apport financier plus conséquent que les deux dernières années puisque le chantier de Couderc sera comptabilisé.

Pour 2021 l'estimation est de 160 000 €

## 2-3 -Subventions

Année 2020

- 1271.34 € du SEHV pour l'achat de 9 303.36 € de décors de Noël
- 253 684 € du département pour la 1ère tranche de Couderc
- 327 165.93 € de DETR pour Couderc ( 1ère tranche et acompte 2eme tranche)
- 42 106 € Solde de la mise en accessibilité de la mairie

## 3-Dépenses d'investissement

### Programmation des investissements de la collectivité

3-1 Projets en cours et comptabilisés budgétairement :

- Extension gymnastique salle de gymnastique de Couderc
- Mobilier salle de gymnastique
- Eclairage stade Couderc
- Extension Diablotins

3-2 Projets à financer en 2021

-Réfection toiture maison de l'Enfance :

Le dossier a été déposé auprès de la Préfecture pour être intégré au plan de relance.

-plan de financement initial :



Dépenses	HT	Recettes	
Travaux	150 000,00	CAF ( 40 % HT)	63 640,00
Maitre d'œuvre	9 100,00	Subvention CD87 (10% HT)	15 910,00
		DETR (25 %HT)	39 775,00
Total HT prévisionnel :	159 100,00		
TVA	31 820,00	FCTVA	26 092,40
		Autofinancement	45 502,60
<b>TOTAL TTC</b>	<b>190 920,00</b>		<b>190 920,00</b>

-Réfection de l' EHPAD de la Valoine 268 000 € ;

-Lotissement la Biche 2.Ce projet apportera une recette à la commune.

## Conclusion

Après cette analyse factuelle nous devons chaque année envisager les orientations de la collectivité pour les prochaines années.

En termes financiers il faudra attendre la fin de la crise pour pouvoir dégager plus d'autofinancement.

Les équipements essentiels sont maintenant présents dans la commune et leur entretien, leur amélioration ou leur restructuration ou extension seront la priorité.

En premier lieu, l'année 2021 débute avec de gros chantiers en cours.

La réception des travaux de l'Espace Roger Couderc a lieu cette semaine et marque la fin d'un grand projet qui va profiter à de nombreux sportifs de la commune. Cet équipement a très peu dépassé les prévisions et on peut dire que le chantier s'est relativement bien déroulé.

Il restera sans doute des aménagements extérieurs à affiner.

L'éclairage du stade est commencé et les pylônes devraient bientôt apparaître.

La crèche des Diablotins est toujours en cours de travaux.

La restructuration de l'accueil des Bruges est le prochain gros chantier qui est nécessaire et si le cahier des charges est prêt le lancement de l'opération sera réalisé dès que nous aurons une vision claire des financements des communes.

Les besoins identifiés en termes d'extension d'équipements concerne le tennis pour un troisième court couvert.

Des travaux d'amélioration (toiture et isolation) sont également programmés pour la maison de la petite enfance et devraient voir le jour en 2021. D'autres seront nécessaires à moyen terme notamment sur les toitures de Chazalon et du restaurant scolaire.

Les aménagements en matière d'urbanisme seront réalisés en fonction de l'avancement des projets. (maison de santé, Etangs de Crouzeix, pistes cyclables)

Dans le secteur des Ardennes la commune dispose d'une unité foncière constructible à valoriser par de l'habitat.

C'est donc vers une stabilisation de l'aménagement de notre commune en termes d'équipements et d'habitat que nous envisageons pour les 10 ans à venir afin de conserver un cadre de vie serein pour les habitants ainsi qu'une qualité de service.

Les aménagements routiers plus que nécessaires sont de la compétence de la Communauté urbaine et du Conseil départemental

Gaston CHASSAIN

Maire de Feytiat  
Vice président de Limoges Métropole